

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 5 décembre 2025**DÉLIBÉRATION n°2025-113**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 15 décembre 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 5 décembre 2025.

Point de l'ordre du jour :**3.1. Budget rectificatif 2025 n°2**

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les articles 175 3°, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu le décret n°2024-1108 du 2 décembre 2024, relatif au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu l'avis de la commission des moyens du 5 et 11 décembre 2025,

Exposé de la décision :

Cf. note du Président de l'université à M. le Recteur en p.j.

Proposition de décision soumise au conseil :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 603 ETPT :
 - dont 2 141 ETPT sous plafond d'emplois législatif ;
 - dont 462 ETPT hors plafond d'emplois législatif.
- 250 493 999 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 197 696 000 € personnel ;
 - 40 892 939 € fonctionnement ;
 - 0 € intervention ;
 - 11 905 060 € investissement.
- 264 441 428 € de crédits de paiement dont :
 - 197 696 000 € personnel ;
 - 36 374 574 € fonctionnement ;
 - 0 € intervention ;
 - 30 370 855 € investissement.
- 246 426 526 € de prévisions de recettes.
- - 18 014 902 € de solde budgétaire.

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 18 584 084 € de variation de trésorerie ;
- - 878 359 € de résultat patrimonial ;
- 4 621 641 € de capacité d'autofinancement ;
- - 14 716 779 € de variation de fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 32
Membres présents : 21	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 11	Votes exprimés : 32
Total des membres présents et représentés : 32	Majorité requise : 17
	Pour : 32
	Contre : 0

Pièces jointes :

- Note de présentation et tableaux réglementaires.

Fait à Tours,